



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 13 JUIN 2025**

Liste d'émargement / Présences

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Présent (jusque 11h07)	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à M.DISSAUX Jean-Claude
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	
Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à Mme BURROW Coralie
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Présente	
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à Mme BURROW Coralie
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VERMEULEN Marc	Présent	
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par M.PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant	-	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	
Directeur Interrégional de la mer Manche-est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
EXTERNES	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
VERHEAGHE Hubert	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
DERICQ Christine	Présente
HOARAU Timothé	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 13 JUIN 2025 (9h30)

Conflits d'intérêts :

- MP : Membre Permanent : ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt.
- MNP : Membre Non Permanent : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de vote délibératif).
- MC : Membre consultatif : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de vote délibératif).
- * Co-financeurs, lieux d'interventions : ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt ; uniquement maître d'ouvrage.

N° Point de l'ODJ	Référence Délibération	N° du dossier de regroupement	Nom du Maître d'Ouvrage	ADOPTÉ / AF	TRANSMIS AU CA	REFUSÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
Point 1 : Approbation des Procès-verbal et relevé de décisions de la séance précédente								
1	Approbation du Procès-verbal et du Relevé de décisions de la Commission Permanente des interventions du 7 novembre 2024			X				Unanimité
Point 3 : Action Internationale (ligne 33)								
3	Délibération n° 25-CPI-001 ACTION INTERNATIONALE	REG-2025-00226	ASSOCIATION GRAIN DE SENEVE HAUTS-DE-FRANCE	X				*Co-financeurs : MOREADE (M. RAOULT) - MEL (M. BEZARD) Unanimité
		REG-2025-00216	ASSOCIATION GRAIN DE SENEVE HAUTS-DE-FRANCE	X				*Co-financeurs : MOREADE (M. RAOULT) - MEL (M. BEZARD) Unanimité
		REG-2025-00042	ASSOCIATION GRAIN DE SENEVE HAUTS-DE-FRANCE	X				*Co-financeurs : MOREADE (M. RAOULT) - MEL (M. BEZARD) Unanimité
	Délibération n° 25-XX-XXX ACTION INTERNATIONALE	REG-2025-00109	OFFICE INTERNATIONAL DE L' EAU	AF	X			Unanimité
		REG-2025-00228	OFFICE INTERNATIONAL DE L' EAU	AF	X			Unanimité
Point 4 : Assistance technique dans le domaine de l'eau (ligne 15)								
4	Délibération n° 25-CPI-002 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	REG-2025-00081	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	X				Unanimité
		REG-2025-00055	CHAMBRE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)
		REG-2025-00146	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE L'AINSE	X				Unanimité
		REG-2025-00201	SYNDICAT MIXTE AMEVA	X				Unanimité
		REG-2025-00223	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP)
	Délibération n° 25-XX-XXX ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	REG-2025-00196	SYNDICAT MIXTE AMEVA	AF	X			Unanimité
		REG-2025-00218	DEPARTEMENT DE L'AINSE	AF	X			Unanimité
		REG-2025-00219	DEPARTEMENT DE L'OISE	AF	X			Unanimité
		REG-2025-00220	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	AF	X			Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP)
Point 5 : Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement (ligne 11)								

5	Délibération n° 25-CPI-003 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT	REG-2025-00067	SIDEN-SIAN	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)
Point 6 : Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux (ligne 12)									
6	Délibération n° 25-CPI-004 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RESEAUX	REG-2025-00192	LONG	X					Unanimité
		REG-2025-00196	SIDEN-SIAN	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)
		REG-2025-00203	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	X					Unanimité
		REG-2025-00025	SIDEN-SIAN	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)
		REG-2025-00074	SIDEN-SIAN	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)
		REG-2025-00051	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	X					Unanimité
		REG-2025-00083	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	X					Unanimité
		REG-2025-00138	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	X					Unanimité
7	Délibération n° 25-CPI-005 GESTION DES EAUX PLUVIALES	REG-2025-00139	SIDEN-SIAN	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)
		REG-2025-00148	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT	X					Unanimité
		Point 7 : Gestion des eaux pluviales (ligne 16)							
7	Délibération n° 25-CPI-005 GESTION DES EAUX PLUVIALES	REG-2025-00222	LIERAMONT	X					Unanimité
		REG-2025-00080	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	X					Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Bertrand RINGOT (MMP) (Mandat à M. DESSAUX)
		REG-2025-00172	POIX DE PICARDIE	X					Unanimité
		REG-2025-00193	ORESMAUX	X					Unanimité
Point 8 : Amélioration de la qualité du service d'eau potable (ligne 25)									
8	Délibération n° 25-CPI-006 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE	REG-2025-00005	SIDEN-SIAN	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)
		REG-2025-00031	SIDEN-SIAN	X					Unanimité.
		REG-2025-00158	SIDEN-SIAN	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)
		REG-2025-00152	SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MMP)

Point 9 : Protection de la ressource en eau (ligne 23)									
9	Délibération n° 25-CPI-007 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	REG-2025-00096	DOUAIS AGGLO	X					Unanimité
	Délibération n° 25-XX-XXX PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	REG-2025-00234	DOUAIS AGGLO	AF	X				Unanimité
		REG-2025-00088	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT	AF	X				Unanimité
Point 10 : Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (ligne 24)									
10	Délibération n° 25-CPI-008 RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES	REG-2025-00178	SM CANCHE ET AUTHIE	X					Unanimité
		REG-2025-00122	CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	X					Unanimité
		REG-2025-00130	SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS	X					Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) - a quitté la séance avant le vote (à 11h07).
		REG-2025-00133	AFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS	X					Unanimité
		REG-2025-00080	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT	X					Unanimité
		REG-2025-00128	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D' AUDRUICQ	X					*Co-financeurs : Région HOF (M. TACCONE) Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : ROUZE Thierry (MNP)
		REG-2025-00189	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	X					Unanimité
		REG-2025-00173	SM CANCHE ET AUTHIE	X					Unanimité
		REG-2025-00175	SM CANCHE ET AUTHIE	X					Unanimité
	REG-2025-00177	SM CANCHE ET AUTHIE	X					Unanimité	
Délibération n° 25-XX-XXX RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES	REG-2025-00126	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	AF	X				Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) - a quitté la séance avant le vote (à 11h07).	
	REG-2025-00134	AFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS	AF	X				Unanimité	
Point 11 : Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (ligne 13)									
	REG-2025-00164	FLANDRIA ALUMINIUM	X						Unanimité
	REG-2025-00194	CARTONNERIE GONDARDENNES	X						Unanimité
	REG-2025-00140	CARLIER PLASTIQUES & COMPOSITES	X						Unanimité
	REG-2025-00162	INITIAL	X						Unanimité

11	Délibération n° 25-CPH-009 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES	REG-2025-00185	ARCELOMITTAL France								Unanimité
		REG-2025-00186	ALUMINIUM FOUNDRY FRANCE SAS				X				Unanimité
		REG-2025-00154	CRESCENDO				X				Unanimité
		REG-2025-00159	SCI SHUTTER IMMOBILIERE				X				Unanimité
		REG-2025-00197	AMPERE ELECTRICITY				X				Unanimité
		REG-2025-00157	WINEBAT 24				X				Unanimité
		Point 12 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole (ligne 18)									
		REG-2025-00013	CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT				X				Unanimité
		REG-2025-00107	SERVICAR				X				Unanimité moins les membres en conflit d'intérêts : DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) c.f. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF
		REG-2025-00125	APAD 62				X				*Co-financeurs : DRAAF (Mme CLOMES) Unanimité
		REG-2025-00038	SEENDREST				X				Unanimité
		REG-2025-00053	ELEVEURS DU HAUT PAYS					X			*Co-financeurs : Région HOF (M. TACCOEN) RETIRÉ DE LA CPI ET REPORTÉ AU CA DU 4 JUIN LET
		REG-2025-00035	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT				X				Unanimité
		REG-2025-00036	SM CANCHE ET AUTHIE				X				Unanimité
		REG-2025-00071	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE				X				*Co-financeurs : Région HOF (M. TACCOEN) Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (NP)
		REG-2025-00066	AGRO-TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES -				X				Unanimité moins les membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (NP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) c.f. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF
		REG-2025-00062	NOVASOL EXPERTS				X				Unanimité
		REG-2025-00120	FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES HAUTS DE France				X				*Co-financeurs : Région HOF (M. TACCOEN) Unanimité
		Délibération n° 25-CPH-010 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLES									

12	LUI LE VIVRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	REG-2025-00087	CHAMBRE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS -	X				Unanimité moins les membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M.PREVOST) c.f. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF
		REG-2025-00089	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	X				Unanimité moins les membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M.PREVOST) c.f. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF
		REG-2025-00052	INSTITUT DE L'ELEVAGE	X				Unanimité
		REG-2025-00057	SCOPELA	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE(MP) c.f. Partenariat des Chambres d'Agriculture
		REG-2025-00095	CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE DE L'OISE	X				Unanimité moins les membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M.PREVOST) c.f. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF
		REG-2025-00144	CHAMBRE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : : Emmanuel LEVEUGLE (MP)
		REG-2025-00150	CHAMBRE D AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : : Emmanuel LEVEUGLE (MP)
		REG-2025-00101	CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE DE L'AIN	X				Unanimité moins les membres en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M.PREVOST) c.f. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF
		Point 13 : Gestion quantitative de la ressource en eau (ligne 21)						
		REG-2025-00213	SAINT LOUIS SUCRE	X				Unanimité
13	Délibération n° 25-CPI-011 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	REG-2025-00093	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT	X				Unanimité
		REG-2025-00161	SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS	X				Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP) - a quitté la séance avant le vote (à 11h07).

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2024

2 - Bilan des aides attribuées en 2024

Examen des demandes de participations financières :

3 - Action internationale (ligne 33)

4 - Assistance technique dans le domaine de l'eau (ligne 15)

5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : traitement (ligne 11)

6 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : réseaux (ligne 12)

7 - Gestion des eaux pluviales (ligne 16)

8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (ligne 25)

9 - Protection de la ressource en eau (ligne 23)

10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (ligne 24)

11- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole (ligne 13)

12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (ligne 18)

13 - Gestion quantitative de la ressource (ligne 21)

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président LEFEBVRE ouvre la séance à 09 h 37. Il note que le quorum est atteint et rappelle les règles de conflits d'intérêts.

Madame VINCENT officiera en l'absence de Madame MATYKOWSKI. En préambule, elle présente les éléments contextuels de cette première Commission Permanente des Interventions du 12^{ème} Programme d'Intervention, notamment l'utilisation du nouvel outil RIVAGE. Les équipes de l'Agence sont à pied d'œuvre pour assurer son déploiement progressif. Les maîtres d'ouvrage doivent également apprendre à l'utiliser. Le début d'année est donc un peu plus lent qu'à l'accoutumée avec un montant d'engagements limité à ce jour, lié au déploiement progressif de ce nouvel outil. Sa mise en place conduit à modifier quelques points de fonctionnement de cette instance, en particulier le vote par ligne et non plus par sous-ligne. Une autre modification sur RIVAGE concerne, dans certains cas, le dépôt des dossiers de demandes d'aides par assiette d'aides, pouvant signifier un même bénéficiaire pour plusieurs aides. Elles ont été regroupées pour donner une vision globale du montant engagé par partenaire sur un projet, ce qui sera précisé aux membres de la commission au fur et à mesure de la séance.

La seconde nouveauté sera au sein de cette instance d'aborder des dossiers à l'international suite à la suppression de la Commission Permanente Action Internationale et Développement Durable décidée lors du Comité de Bassin du 15 octobre 2024. Certains projets seront soumis, non pour décision, mais pour avis de la CPI avant leur présentation en Conseil d'Administration. Pour les dossiers concernant une gestion intégrée des ressources en eau, il y aura, le 4 juillet prochain, une séquence de Conseil d'Administration saisissant le Comité de Bassin pour avis, avant adoption définitive des aides par le Conseil d'Administration.

Enfin, dernier point d'information, le solde des lignes est présenté comme à l'accoutumée. Pour autant, comme cela a été souvent évoqué en Conseil d'Administration, l'Agence de l'Eau connaît un prélèvement exceptionnel cette année qui va conduire à présenter un budget rectificatif en Conseil d'Administration du 4 juillet. L'enveloppe « interventions » sera proposée pour modification au prochain Conseil d'Administration. Le montant va donc évoluer. A priori, au vu du débat en Commission Permanente Programme, la proposition soumise à l'avis du CA du 4 juillet sera de baisser cette enveloppe de 20 M€ cette année, afin de tenir compte des impacts de ce prélèvement exceptionnel de l'Etat.

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne également qu'il s'agit effectivement de la première Commission Permanente des Interventions du 12^{ème} Programme. Il rappelle que le 11^{ème} Programme s'est bien terminé avec un grand nombre de dossiers votés lors de la dernière CPI du 7 novembre 2024. Ce 11^{ème} Programme a été exemplaire en matière d'instruction de dossiers. Une dynamique qui recommence pour le nouveau programme, ce dont il félicite les équipes de l'Agence.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 7 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2024.

Pas de remarque.

**Le procès-verbal et le relevé de décisions
de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2024 sont adoptés à
l'unanimité.**

Arrivées en séance de Monsieur DISSAUX à 9h43 et de Monsieur RAOULT à 9 h 44.

2 - BILAN DES AIDES ATTRIBUÉES EN 2024

Monsieur BRANGER, en référence au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 2 concernant le bilan des aides attribuées en 2024.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne une nouvelle fois combien 2024 a été une année record en matière de subventions et d'aides. Il est peu probable de connaître à nouveau une année aussi forte compte tenu des coupes budgétaires demandées. Néanmoins, il insiste sur le travail remarquable réalisé, car tout ce qui avait été prévu a été fait, notamment en fin d'année 2024.

Monsieur RAOULT demande le montant des primes épuratoires pour la dernière année du 11^{ème} Programme d'Intervention (2024).

Monsieur BRANGER répond que le montant pour la dernière année est de 300 000 € pour les SATESE donc, par soustraction, 15,3 M€ pour les primes avec un système forfaitaire pour les petits ouvrages et des primes calculées pour les plus importants.

Monsieur RAOULT fait observer que les collectivités locales ne disposeront plus de cette somme de 15M€. C'est une somme conséquente.

Madame VINCENT reconnaît que ces primes considérées comme une aide au fonctionnement ont effectivement disparu à la demande de la tutelle des agences ; pour autant, le dimensionnement du 12^{ème} Programme a tenu compte de l'existence de ces engagements par le passé. C'est pourquoi leur montant a été réintroduit dans le 12^{ème} Programme. Ces 15 M€ ne sont donc pas en moins. Elle évoque la négociation assez tendue avec les tutelles quant à l'enveloppe de ce nouveau Programme. L'arrêté du plafond de dépenses vient de paraître. Il correspond au volume du 12^{ème} Programme tel qu'il a été voté, aujourd'hui. Dans ce dernier, l'équivalent du montant d'engagement des primes est inclus, sauf qu'il ne prend plus la même forme (soutien à l'investissement dorénavant).

Monsieur RAOULT reste perplexe.

Examen des demandes de participations financières

Monsieur BRANGER, en référence au diaporama de séance, présente un examen récapitulatif des demandes de participations financières.

70 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un total de 11,8 M€ de participations financières.

10 dossiers sont présentés pour avis de la CPI en vue du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025.

Madame VINCENT précise que la Commission Permanente des Interventions du 12 septembre prochain est confirmée.

3 - ACTION INTERNATIONALE (LIGNE 33)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 3 concernant l'action internationale.

Madame DERICQ complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

- **3 dossiers de participations financières pour un montant de 150 000 €**
- REG-2025-00226 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00216 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00042 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE »

avec 3 dossiers

(n° 25-CPI-001)

***REG-2025-00226 : ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE REG-2025-00216 : ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-France
REG-2025-00042 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-France***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis avant vote au Conseil d'Administration et avis du Comité de Bassin du 4 juillet prochain (cf. détails du point de présentation n°3 du dossier de la CPI du 13 juin 2025).

- **2 dossiers de participations financières pour un montant de 240 000 €**
- REG-2025-00109 OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
- REG-2025-00228 OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Madame DERICQ présente ces deux dossiers.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE remercie Madame DERICQ pour cette présentation. Il souligne le caractère de nouveauté que revêtent les projets GIRE. Il en sera à nouveau question en Conseil d'Administration et Comité de Bassin du 4 juillet, mais un avis est d'ores et déjà nécessaire.

Il demande l'avis de la commission.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE »

avec 2 dossiers

(n° 25-XX-XXX)

REG-2025-00109 : OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

REG-2025-00228 : OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur LEVEUGLE signale qu'il est membre de la fondation Avril intervenant en Afrique et à Madagascar. Il suggère une synergie possible avec les instances œuvrant pour l'action internationale dans le bassin, comme cet organisme le fait déjà avec la fondation GRDF, par exemple.

Monsieur le Président LEFEBVRE suggère à Monsieur LEVEUGLE de prendre contact directement avec Madame DERICQ. Il peut y avoir effectivement une véritable synergie dès lors que les zones sont proches ou similaires. Il rappelle les trois territoires d'intervention actuels de l'Agence que sont Madagascar, le Cap-Vert et la Moldavie.

Monsieur BRANGER indique que l'Agence était très présente, historiquement, au Burkina Faso. Les conditions sécuritaires ne lui permettent plus d'y intervenir.

4 - ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (LIGNE 15)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 4 concernant l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Monsieur VERHAEGHE complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

– 5 dossiers de participations financières pour un montant de 884 227 €

- REG-2025-00081 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00055 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59-62
- REG-2025-00146 CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE 02
- REG-2025-00201 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2025-00223 DÉPARTEMENT 62

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU »

avec 5 dossiers

(n° 25-CPI-002)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00081 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité.

Dossier REG-2025-00055 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59-62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00146 : CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE 02 : unanimité.

Dossier REG-2025-00201 : SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.

Dossier REG-2025-00223 : DÉPARTEMENT 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Jean-Claude DISSAUX (MP).

Arrivée en séance de Madame ROSSIGNOL à 10 h 10.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour avis avant vote au Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n°4 du dossier de la CPI du 13 juin 2025).

– 4 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 348 334 €

- REG-2025-00196 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2025-00218 DÉPARTEMENT 02
- REG-2025-00219 DÉPARTEMENT 60
- REG-2025-00220 DÉPARTEMENT 62

Monsieur VERHAEGHE présente ces quatre dossiers.

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la commission.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU »

avec 4 dossiers

(n° 25-XX-XXX)

reçoit un avis favorable à l'unanimité selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00196 : SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.

Dossier REG-2025-00218 : DÉPARTEMENT 02 : unanimité.

Dossier REG-2025-00219 : DÉPARTEMENT 60 : unanimité.

Dossier REG-2025-00220 : DÉPARTEMENT 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP).

5 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (LIGNE 11)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 5 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : traitement.

Est présenté pour décision :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 280 000 €
- REG-2025-00067 SIDEN-SIAN

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT »

avec 1 dossier

(n° 25-CPI-003)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00067 : SIDEN-SIAN : adopté à l'unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

6 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX (LIGNE 12)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 6 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : réseaux.

Sont présentés pour décision :

- 10 dossiers de participations financières pour un montant de 1 852 192 €
- REG-2025-00192 LONG
- REG-2025-00186 SIDEN-SIAN

- REG-2025-00203 CA LENS LIÉVIN
- REG-2025-00025 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00074 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00051 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00083 CA BOULONNAIS
- REG-2025-00138 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00139 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00148 CC DU PAYS DU COQUELICOT

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX »

avec 10 dossiers

(n° 25-CPI-004)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00192 : LONG : unanimité.

Dossier REG-2025-00186 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00203 : CA LENS LIÉVIN : unanimité.

Dossier REG-2025-00025 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00074 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00051 : CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité.

Dossier REG-2025-00083 : CA BOULONNAIS : unanimité.

Dossier REG-2025-00138 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité.

Dossier REG-2025-00139 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00148 : CC DU PAYS DU COQUELICOT : unanimité

7 - GESTION DES EAUX PLUVIALES (LIGNE 16)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 7 concernant la gestion des eaux pluviales.

Monsieur LEMAIRE et Monsieur BLIN complètent la présentation.

Sont présentés pour décision :

- **4 dossiers de participations financières pour un montant de 798 089 €**

- REG-2025-00222 LIERAMONT
- REG-2025-00090 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00172 POIX-DE-PICARDIE
- REG-2025-00193 ORESMAUX

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00090 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00172 POIX-DE-PICARDIE

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE remercie pour ces deux présentations en soulignant le caractère exemplaire du dossier de Dunkerque concernant l'utilisation du réseau pour stocker, et l'intérêt de la seconde pour une commune rurale.

Au sujet du dossier REG-2025-00090 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Monsieur RAOULT fait part de son scepticisme quant au projet dunkerquois qui concerne un réseau unitaire, non séparatif, dans une grande ville. Il met en doute le stockage des eaux pluviales dans les tuyaux alors qu'il s'agit d'un réseau unitaire où les eaux usées s'écoulent en permanence. Il s'interroge sur la manière de prévoir la quantité d'eau qui se déversera brutalement à la suite d'averses ou d'orages. Il souhaiterait voir quelle est concrètement la situation réelle. Il connaît suffisamment le fonctionnement des réseaux pour avoir du mal à croire à une soudaine idée de génie dite de « gestion dynamique ».

Monsieur LEMAIRE répond qu'à partir du moment où le niveau d'eau est trop élevé, la vanne bascule. Ces dispositifs de sécurité sont totalement transparents. Dans le schéma proposé, il existe un seuil d'alerte signalant les risques de débordements ou d'inondations. Les vannes de secours vont alors se lever. Il reconnaît que la gestion automatisée relève de l'expérimental. L'Agence reviendra vers les membres de la commission dès lors où le dispositif sera mis en place. Pour l'heure, les notions de volumes et de fonctionnement en sont au stade de la modélisation.

La chance de ce projet est de disposer de données collectées sur 20, voire 30 ans, conférant ainsi une bonne expérience du fonctionnement du réseau. Le système n'est pas déployé partout pour l'instant, mais uniquement sur le secteur de Malo-les-Bains (59). Cependant, il faut savoir que ce type d'équipement est aussi développé sur d'autres territoires, d'autres collectivités, comme celle de Monsieur DISSAUX avec la mise en place de deux ou trois vannes sur le système d'assainissement. Pour éviter les bassins, il faut s'appuyer sur les capacités des réseaux. Il reconnaît le risque pris lorsqu'il s'agit de réseaux unitaires. Un problème sur la vanne ou un débordement peuvent survenir, des expérimentations sont réalisées en la matière. Il s'agit pour l'instant d'un test en réseau plat qui bénéficie d'une certaine inertie. Cette solution ne serait pas adaptée à Boulogne-sur-Mer (62) en raison de sa forte déclinaison qui interdit toute capacité de stockage. Monsieur LEMAIRE insiste à nouveau sur le caractère expérimental du dispositif et des retours qui seront faits sur son efficacité ou non et les problématiques rencontrées.

Monsieur RAOULT souligne que l'élément de réflexion fondamental de Bruxelles est de considérer que le maximum autorisé d'eaux usées est 2 % au lieu de 5 %. Par conséquent, le fonctionnement du système consiste à installer des séparateurs dans toutes les zones urbaines. Il relève donc une contradiction avec la directive européenne. Il ne croit pas au règlement du problème par l'unitaire. Il fait part d'une étude européenne montrant que le bassin Artois-Picardie était loin des résultats attendus. Son syndicat fait le maximum pour passer sur un réseau séparatif. C'est pourquoi il émet des doutes sur de bons résultats de Dunkerque en restant en réseau unitaire.

Madame VINCENT relève qu'il est question de l'optimisation d'un système existant. Il ne relève pas de la même échelle de temps que celle du passage aux réseaux séparatifs. Cela permet des gains

significatifs, rapides pour un coût très faible au regard d'autres techniques. Les deux approches ne sont pas antinomiques, mais complémentaires.

Monsieur LEMAIRE explique qu'en termes de stratégie, l'utilisation des réseaux n'est pas la seule piste explorée. Il existe plusieurs leviers. Le premier levier activé dans le cadre d'un réaménagement urbain consiste à gérer différemment les eaux pluviales en favorisant par exemple l'infiltration. Le passage en séparatif a été quasiment éludé, car il est difficile de réclamer des eaux séparées 20 ans après avoir demandé de les mélanger. Le principe est de rester en unitaire, mais à l'occasion des réaménagements urbains, tout ce qu'il sera possible d'infiltrer le sera. D'autres tests, comme la gestion dans les réseaux sont menés. Elle ne sera peut-être pas suffisante, mais il y a suffisamment d'éléments incitant à aller dans cette direction.

Monsieur RAOULT objecte qu'en restant en réseau unitaire, il est évident qu'ils ne respecteront pas la directive européenne.

Monsieur le Président LEFEBVRE suggère de prévoir un retour d'expérience une fois le dispositif installé, mais les remarques sont enregistrées.

Monsieur LEVEUGLE ignorait le passage de 5 à 2 % pour le maximum d'eaux usées. Il demande à préciser néanmoins s'il s'agit d'un pourcentage sur un volume ou un flux.

Monsieur RAOULT confirme qu'il s'agit d'une nouvelle méthode de calcul sur les volumes d'eaux usées.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES »

avec 4 dossiers

(n° 25-CPI-005)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00222 : LIERAMONT : unanimité.

Dossier REG-2025-00090 : COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Bertrand RINGOT (MP) (Mandat à M. DISSAUX).

Dossier REG-2025-00172 : POIX-DE-PICARDIE : unanimité.

Dossier REG-2025-00193 : ORESMAUX : unanimité.

Monsieur BRANGER souhaite apporter une précision sur la DERU2, la nouvelle directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. Beaucoup de groupes de travail s'organisent sur ce point au niveau national, puisque la France dispose d'un délai de 30 mois pour transposer la directive en droit français. Cela devra être fait fin 2026, début 2027. Cette directive recouvre beaucoup de sujets, comme les micropolluants, la performance des petites stations d'épuration, les déversements. Sauf à faire erreur, il pense que les 2 % sont plus un objectif de qualité souhaité par l'Europe, mais qui ne revêt pas, pour l'instant, de caractère prescriptif pour les États membres. Il a cru comprendre qu'il relevait de l'initiative des États membres de décider ou non d'abaisser le seuil de 5 % en fonction de leur contexte et de leur souhait. Concernant le bassin Artois-Picardie, il existe une cinquantaine d'agglomérations d'assainissement dont le déversement dépasse aujourd'hui 5 % en générant des millions de m³ d'eau non traitée à destination des milieux. Cela reste une problématique très importante dans le bassin et un sujet majeur pour l'Agence. Monsieur BRANGER est enclin à conseiller de commencer à mettre en conformité les agglomérations d'assainissement avant de penser à aller plus loin dans la notion de diminution des déversements. Les membres de la commission y contribueront également par le biais de leurs autres mandats au niveau national, mais les discussions sont lancées sur ce sujet.

Pour autant, la priorité de l'Agence concernant la gestion des eaux pluviales reste l'infiltration et la désimperméabilisation, raison de la présentation du projet de Poix-de-Picardie (REG-2025-00172). Il s'agit d'un axe prioritaire avec des taux de financement très intéressants allant jusqu'à 70 % de subventions.

Ensuite, dès lors que les limites en matière de désimperméabilisation sont atteintes soit par absence d'opportunité particulière, soit par l'insuffisance de perméabilité dans le sol, il y a la possibilité de basculer sur des solutions dites curatives avec des interventions sur la station d'épuration, des nouvelles files de traitements, des bassins d'orage avec la capacité de mobiliser au maximum la capacité de stockage dans le réseau.

Monsieur BRANGER a par ailleurs bien noté les alertes évoquées. L'Agence est très présente auprès de la CUD dans le cadre du projet et sur la modélisation de leur réseau. Le retour d'expérience et la quantification de l'impact de ces projets en matière de moindre déversement seront intéressants.

Monsieur PATRIS souligne l'extraordinaire souplesse que la directive européenne accorde pour l'eau. Souplesse qu'elle n'accorde pas au volet « air ». Le Bureau de la Qualité de l'Air demande aux associations de travailler à sa transposition en droit français pour une application au 1^{er} janvier 2027. Il rappelle que cette directive divise par deux toutes les normes sur les polluants de l'air. Cela signifie être en pic de pollution quasiment tous les jours. À horizon 2029, les collectivités, les EPCI n'étant pas dans les normes, auront un contentieux à payer. Ce seront les collectivités territoriales et non l'État qui devront s'en acquitter.

8 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE (LIGNE 25)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 8 concernant l'amélioration de la qualité du service d'eau potable.

Sont présentés pour décision :

– **4 dossiers de participations financières pour un montant de 517 985 €**

- REG-2025-00005 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00031 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00158 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00152 SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE »

avec 4 dossiers

(n° 25-CPI-006)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00005 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00031 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00158 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00152 : SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENTS DE LA RÉGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES : unanimité.

9 - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE 23)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n°9 concernant la protection de la ressource en eau.

Monsieur KARPINSKI complète la présentation.

Est présenté pour décision :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 126 000 €**
- REG-2025-00096 DOUAISIS AGGLO

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

avec 1 dossier

(n° 25-CPI-007)

Dossier REG-2025-00096 : DOUAISIS AGGLO

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant vote au Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n°9 du dossier de la CPI du 13 juin 2025).

2 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 108 936 €

- REG-2025-00234 DOUAISIS AGGLO
- REG-2025-00088 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT

Monsieur KARPINSKI présente ces deux dossiers.

Remarques et débats :

Monsieur RAOULT demande quels sont les volumes captés.

Monsieur KARPINSKI précise 2,5 Mm3 sur le Douaisis, 5 Mm3 sur la région lilloise et 5 Mm3 pour le Valenciennois. Ce sont des captages très conséquents pour le bassin.

Monsieur RAOULT souligne les problèmes de structures géologiques qui demandent d'être très vigilants à certains endroits (phénomènes de dénitrification naturelle).

Monsieur le Président LEFEBVRE en conclut tout l'intérêt qu'il y a donc à poursuivre l'aide et à surveiller ce point.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la commission.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

avec 2 dossiers

(n° 25-XX-XXX)

Dossier REG-2025-00234 : DOUAISIS AGGLO

Dossier REG-2025-00088 : SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.

**10 - RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES
(LIGNE 24)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 10 concernant la restauration et la gestion des milieux, habitats et écosystèmes.

Monsieur LEMAIRE et Monsieur KARPINSKI complètent la présentation.

Sont présentés pour décision :

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 1 215 626 €**

- REG-2025-00178 SYMCEA
- REG-2025-00122 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- REG-2025-00130 SYMSAGEL
- REG-2025-00133 AFAPAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY
MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS
- REG-2025-00080 SM PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00128 CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ
- REG-2025-00189 ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIÈRE DE LA SELLE

- REG-2025-00173 SYMCEA
- REG-2025-00175 SYMCEA
- REG-2025-00177 SYMCEA

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement les dossiers SYMCEA REG-2025-00178, REG-2025-00177, REG-2025-00173 - REG-2025-00175.

Remarques et débats :

Madame VINCENT rappelle le point abordé précédemment en Commission Permanente Programme concernant l'avancée des travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin ainsi que les perspectives de maîtrises d'ouvrage de l'Agence sur ces travaux. Une enveloppe réaliste de nombre d'opérations a été retenue pour poursuivre ces types d'opérations à l'échelle du 12^{ème} Programme. Elle rappelle pour l'agence la nécessité de s'inscrire dans une démarche de subsidiarité, à l'image de ce qui est fait avec le SYMCEA, en tant que syndicat de rivière, qui prend ainsi le relais. L'Agence se réjouit de ce partenariat fructueux.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »

avec 10 dossiers

(n° 25-CPI-008)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00178 : SYMCEA : *unanimité.*

Dossier REG-2025-00122 : CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS : *unanimité.*

Dossier REG-2025-00130 : SYMSAGEL : *unanimité (sachant que le membre permanent Jean-Claude DISSAUX (MP) a quitté la séance avant le vote à 11h07).*

Dossier REG-2025-00133 : AFAFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS : *unanimité.*

Dossier REG-2025-00080 : SM PNR SCARPE ESCAUT : *unanimité.*

Dossier REG-2025-00128 : CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ : *unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : ROUZE Thierry (MNP = voix non délibérative).*

Dossier REG-2025-00189 : ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIÈRE DE LA SELLE : *unanimité.*

Dossier REG-2025-00173 : SYMCEA : *unanimité.*

Dossier REG-2025-00175 : SYMCEA : *unanimité.*

Dossier REG-2025-00177 : SYMCEA : *unanimité.*

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour avis avant vote au Conseil d'Administration (cf. détails du point de présentation n°10 du dossier de la CPI du 13 juin 2025).

● **2 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 1 082 275 €.**

- REG-2025-00126 DÉPARTEMENT 62

- REG-2025-00134 AFAFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS

Monsieur KARPINSKI présente ces deux dossiers.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si la zone de Pas-en-Artois a été touchée par les grandes inondations qui se sont déroulées deux ans auparavant.

Madame ROSSIGNOL confirme que cette partie du territoire a bien été inondée. La commune de Pas-en-Artois a été évacuée en urgence, l'eau montant jusqu'au premier étage.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la commission.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »

avec 2 dossiers

(n° 25-XX-XXX)

reçoit un avis favorable à l'unanimité selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00126 : DÉPARTEMENT 62 : unanimité (sachant que le membre permanent Jean-Claude DISSAUX (MP) a quitté la séance avant le vote à 11h07).

Dossier REG-2025-00134 : AFAFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS : unanimité.

11- LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE (LIGNE 13)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, présente le point n° 11 sur la lutte contre la pollution des activités économiques hors agriculture.

Monsieur BIZAIS complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 2 715 642 €**

- REG-2025-00164 FLANDRIA ALUMINIUM
- REG-2025-00194 CARTONNERIE GONDARDENNES
- REG-2025-00140 CARLIER PLASTIQUES & COMPOSITES
- REG-2025-00162 INITIAL
- REG-2025-00165 ARCELORMITTAL FRANCE
- REG-2025-00188 ALUMINIUM FOUNDRY FRANCE SAS
- REG-2025-00154 CRESCENDO
- REG-2025-00159 SCI SHUTTER IMMOBILIÈRE
- REG-2025-00197 AMPERE ELECTRICITY
- REG-2025-00157 WINBAT 24

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00197 AMPERE ELECTRICITY

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

***La délibération « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles »
avec 10 dossiers
(n° 25-CPI-009)***

***Dossier REG-2025-00164 : FLANDRIA ALUMINIUM
Dossier REG-2025-00194 : CARTONNERIE GONDARDENNES
Dossier REG-2025-00140 : CARLIER PLASTIQUES & COMPOSITES
Dossier REG-2025-00162 : INITIAL
Dossier REG-2025-00165 : ARCELORMITTAL France
Dossier REG-2025-00188 : ALUMINIUM FOUNDRY FRANCE SAS
Dossier REG-2025-00154 : CRESCENDO
Dossier REG-2025-00159 : SCI SHUTTER IMMOBILIÈRE
Dossier REG-2025-00197 : AMPERE ELECTRICITY
Dossier REG-2025-00157 : WINBAT 24***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

12 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (LIGNE 18)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n°12 concernant la lutte contre les pollutions d'origine agricole.

Monsieur BIZAIS complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

– **19 dossiers de participations financières pour un montant de 1 602 950 €**

- REG-2025-00013 CPIE
- REG-2025-00107 SERVICAR
- REG-2025-00125 APAD 62
- REG-2025-00038 SEENOREST
- REG-2025-00053 ÉLEVEURS DU HAUT PAYS
- REG-2025-00035 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00036 SYMCEA
- REG-2025-00071 CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE

- REG-2025-00066 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- REG-2025-00062 NOVASOL EXPERTS
- REG-2025-00120 FREDON HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00087 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00052 INSTITUT DE L'ÉLEVAGE
- REG-2025-00057 SCOPELA
- REG-2025-00095 CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 60
- REG-2025-00144 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00150 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00101 CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 02

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement les dossiers :

- REG-2025-00053 ÉLEVEURS DU HAUT PAYS,
- LIONC'EAU qui concerne :
 - REG-2025-00107 SERVICAR,
 - REG-2025-00066 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES,
 - REG-2025-00087 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62,
 - REG-2025-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80,
 - REG-2025-00095 CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 60,
 - REG-2025-00101 CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 02.

Remarques et débats :

Dossier REG-2025-00053 ÉLEVEURS DU HAUT PAYS

Madame CLOMES s'interroge sur la subvention de 40 % accordée au dossier de l'abattoir dans la mesure où le plafond n'est pas atteint et qu'un emprunt bancaire est prévu. Elle demande si ce sont des règles de financement qui interdisent d'aller jusqu'au plafonnement.

Monsieur BIZAIS répond qu'il serait possible d'aller jusqu'à 60 %. Le programme d'intervention a quant à lui plafonné l'aide à 40 % de manière à laisser place à d'autres financements.

Madame CLOMES est impliquée dans ce dossier *(la DRAAF est sollicitée en tant que co-financeur du projet. Pour la Région Hauts-de-France : co-financement acquis. N.B : Un co-financeur n'est pas en conflit d'intérêt sur un dossier, uniquement le maître d'ouvrage)* sans pour autant savoir quelle sera la suite donnée par la DRAAF, mais elle déplore de ne pas aller plus loin pour une fois où un dossier concerne l'élevage. Cela représente 6 % du volume prévu pour l'année, même si 5 M€ seront repris pour le PSE, l'enveloppe reste conséquente.

Monsieur le Président LEFEBVRE explique que cela signifie que le complément entre 40 et 60 % devrait faire l'objet d'une délibération pour être présenté en Conseil d'Administration.

Madame CLOMES note que le montant n'atteindra pas les 60 % en raison du plafond des 644 k€.

Monsieur le Président LEFEBVRE explique que les 100 k€ manquants pour atteindre le plafond pourraient faire l'objet d'une délibération, mais en Conseil d'Administration.

Monsieur BIZAIS confirme que, si la décision est prise d'aller au-delà, il faut la présenter en Conseil d'Administration, puisque le Programme prévoit un taux maximum d'aide de 40 %.

Monsieur BRANGER rappelle, au sujet du montant de 2000 €/ha, que l'Agence travaille ces projets de filières depuis le début du 11^e Programme. Il n'y avait pas énormément d'antériorité auparavant sur ces

outils « filières ». Il a été tenté de construire une échelle de valeurs en fonction des objectifs du projet avec un montant semblant réaliste. L'échelle de valeurs était le maintien de prairies, la conversion de prairies en bio, la conversion de cultures traditionnelles en bio, etc. Ce n'est pas indiqué dans le 12^{ème} Programme pour ne pas trop rigidifier le système, mais il est vrai qu'à chaque fois qu'il s'agit d'un projet de filière, l'Agence se réfère à cette échelle de valeurs. Aller au-delà signifie de le présenter en Conseil d'Administration en raison de son caractère dérogatoire. Il ajoute également que le maître d'ouvrage n'en a pas fait la demande. L'Agence lui a expliqué que, selon les règles appliquées, il avait droit à une aide de 555 000 €. Ce dernier n'a pas fait état de difficultés particulières sur le bouclage de son plan de financement en sollicitant un montant supérieur.

Madame CLOMES relève que l'échelle des valeurs de l'Agence étant de 2000 €/ha pour les prairies, elle suggérerait d'aller jusqu'à ce montant au vu de la richesse constatée du projet. Néanmoins, elle ne veut pas insister davantage sur ce point, mais juste expliquer sa logique.

Madame VINCENT comprend la logique, mais invite à respecter le programme pour les raisons invoquées par Monsieur BRANGER. Il est déjà arrivé de procéder à une demande dérogatoire devant le Conseil d'Administration pour certains dossiers parce que les porteurs de projet avaient des difficultés. Mais, à ce stade, il est peut-être prématuré de le faire. Elle suggère d'octroyer cette aide et voir ensuite s'il est nécessaire de faire une demande auprès du Conseil d'Administration si le bouclage financier n'est pas suffisant.

Monsieur le Président LEFEBVRE note la proposition de Madame Vincent d'accorder la participation et de revoir le montant si besoin est.

Monsieur BIZAIS rappelle concernant le dossier de la sucrerie, auquel Mme Vincent faisait référence, que l'Agence a considéré que l'aide était déjà acquise et a transformé la subvention en avance. En revanche, le service juridique a pu indiquer qu'à la différence des acteurs publics, il ne serait pas possible d'accorder une seconde aide à un acteur privé en raison de l'absence d'effet incitatif. Si la décision est prise aujourd'hui, une nouvelle décision ne sera pas possible demain. Monsieur BIZAIS résume donc les deux possibilités. Soit les 550 k€ sont attribués, mais il ne sera pas possible d'aller au-delà. Autre possibilité: envisager un tour de table des cofinanceurs comme la région ou la DRAAF afin de voir s'ils sont confiants sur le fait d'apporter une aide supplémentaire avec l'aval du porteur de projet.

Monsieur le Président LEFEBVRE propose de rester sur l'aide accordée, suivant en cela l'adage « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». De surcroît, cette solution peut permettre au porteur de projet de trouver des cofinancements dans la mesure où celui de l'Agence de l'Eau est acquis.

Monsieur PRÉVOST estime que cela ne change rien de soumettre le dossier en Conseil d'Administration. La décision est seulement reportée au 4 juillet. Le projet aura, au minimum, le montant proposé ici, au mieux un montant supérieur. Il constate qu'il n'y a pas l'unanimité pour prendre la décision maintenant. La meilleure solution à ses yeux est de laisser le Conseil d'Administration décider.

Monsieur le Président LEFEBVRE retient que ce n'est pas un vote « contre », mais une demande de report du projet au Conseil d'Administration en incluant le plafond.

Monsieur ROUZÉ a compris que l'idée était de voir s'il y avait une possibilité de diminuer le montant de l'emprunt.

Monsieur BRANGER confirme que, par décision de cette commission, il est possible de retirer le dossier de l'ordre du jour d'aujourd'hui pour le présenter en Conseil d'Administration pour une aide de 644 k€. Il faudra demander au maître d'ouvrage son accord, mais cela semble peu probable qu'il refuse. En revanche, il faudra peut-être, dans ce cas, réfléchir à une modification du Programme et introduire une notion de double plafond en s'alignant sur le plafond le plus favorable au maître d'ouvrage, car il est probable que ce cas de figure se représentera. L'Agence finance en effet 5 à 10 projets de filière par an. Il lui semble nécessaire de réfléchir en interne si cela induit une modification de programme pour ne pas être à nouveau confronté à ce même cas de figure.

Monsieur le Président LEFEBVRE considère que, dans la solution la moins favorable, cette commission est prête à accepter le montant de 555 k€ si la proposition de 644 k€ n'est pas retenue au CA.

Madame CLOMES souhaite dire à nouveau que son intervention est motivée par le fait qu'il s'agit d'élevage. Son intention n'est pas d'intervenir systématiquement.

Monsieur le Président LEFEBVRE la rassure sur le fait que les membres sont d'accord avec elle. Il faut aider cette filière. Le but fait l'unanimité, il faut juste trouver le moyen de le faire. En résumé, le dossier est retiré aujourd'hui pour être présenté au prochain CA.

En revanche, le vote reste valable pour toutes les autres résolutions.

Madame VINCENT précise qu'il est nécessaire, par conséquent, de modifier la délibération.

Monsieur le Président LEFEBVRE entérine le fait de retirer le projet avec une modification de la délibération, mais avec le maintien de la décision sur les autres résolutions.

Madame LECLERCQ prend note de la modification demandée.

Madame VINCENT s'assure que le vote recouvre bien tous les projets à l'exception de l'atelier de découpe (REG-2025-00053 ÉLEVEURS DU HAUT PAYS) en tenant compte des conflits d'intérêts.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE »

avec 18 dossiers

(n° 25-CPI-010)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00013 : CPIE : unanimité.

Dossier REG-2025-00107 : SERVICAR : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP), DRAAF (Mme CLOMES, DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00125 : APAD 62 : unanimité.

Dossier REG-2025-00038 : SEENOREST : unanimité.

Dossier REG-2025-00053 : ÉLEVEURS DU HAUT PAYS : retiré de la CPI et reporté au CA du 4 juillet.

Dossier REG-2025-00035 : SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT : unanimité.

Dossier REG-2025-00036 : SYMCEA : unanimité.

Dossier REG-2025-00071 : CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-France : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00066 : AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00062 : NOVASOL EXPERTS : unanimité.

Dossier REG-2025-00120 : FREDON HAUTS-DE-FRANCE : unanimité.

Dossier REG-2025-00087 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00089 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00052 : INSTITUT DE L'ÉLEVAGE : unanimité.

**Dossier REG-2025-00057 : SCOPELA unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE(MP).
cf. Partenariat des Chambre d'Agriculture**

Dossier REG-2025-00095 : CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 60 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00144 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00150 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00101 : CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 02 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

13 - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (LIGNE 21)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n°13 concernant la gestion quantitative de la ressource.

Monsieur BIZAIS et Monsieur KARPINSKI complètent la présentation.

Sont présentés pour décision :

- **3 dossiers de participations financières pour un montant de 1 669 332 €**
- REG-2025-00213 SAINT LOUIS SUCRE
- REG-2025-00093 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00161 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00213 SAINT LOUIS SUCRE.

Monsieur KARPINSKI présente plus particulièrement les dossiers HMUC (Hydrologie, Milieux Usages, Climat) :

- REG-2025-00093 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT,
- REG-2025-00161 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS

Remarques et débats :

Monsieur PATRIS, comparant la méthode des deux études HMUC présentées, souligne que la démarche HMUC qui consiste à effectuer les deux premières étapes, puis à attendre pour comparer

avec le modèle BRGM et envisager les actions à mener, est plus raisonnable que celle qui essaye de tout faire en une seule fois.

Monsieur KARPINSKI répond que concernant le dossier du Syndicat Mixte Scarpe Escaut cela relève de la maîtrise de l'étude. Un bureau d'études gérant l'ensemble des études administrera également tous les liens avec le BRGM et l'Agence. La mission est plus complète.

Le dossier concernant la Lys (REG-2025-00161), quant à lui, comprend beaucoup d'éléments et d'études. Des modélisations ont été réalisées au niveau d'Aire-sur-la-Lys (62) en regard de l'usine de production d'eau. Des études partielles sont en cours sur la CALL (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin) sur la partie Lys, sur la partie CABBALR (Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane). Les porteurs de projet disposent de plus d'historique, plus de recul ; cela permet une connaissance plus forte de cette problématique et ils ont donc décidé de rester maîtres de cette partie.

L'autre dossier dispose de moins d'historique, de données ; le choix a été fait de déléguer au bureau d'études.

Ce sont deux choix de politiques des territoires.

Monsieur RAOULT rappelle que la délimitation géographique de chaque SAGE est liée à un réseau hydrographique. Or, 98 % de l'eau captée aujourd'hui l'est en souterrain et n'a donc rien à voir avec les réseaux hydrographiques. Les nappes de la craie ne suivent pas les périmètres des SAGE. Il pose la question sur la manière de faire.

Madame VINCENT répond que c'était tout l'intérêt d'une démarche avec le BRGM permettant d'homogénéiser et de rendre cohérente l'approche à l'échelle de la nappe. Raison de l'engagement de l'Agence dans ce partenariat afin d'éviter les mauvaises interprétations concernant une nappe dépassant la frontière des SAGE. L'Agence considère que le problème est réglé par l'intervention du BRGM sur la nappe de la craie.

Monsieur KARPINSKI précise que cette démarche a été lancée par le SAGE Scarpe Amont en collaboration avec les SAGE environnants. Un travail important a été mené sur les SAGE et l'inter SAGE. C'est pourquoi le SAGE de la Lys, au regard d'un futur PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), sera également en lien avec le SAGE Marque-Deûle. Il est donc important que ces études soient réalisées en parfait dialogue avec les territoires environnants puisqu'il s'agit du même « réservoir ».

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne l'importance d'un raisonnement inter SAGE.

Monsieur RAOULT rappelle toutefois une distinction entre deux régions : l'une composée de calcaire, comme le Boulonnais et l'Avesnois, et l'autre faite de craie.

Monsieur PREVOST suggère de distinguer les études HMUC menées sur le SAGE, permettant de donner une vision du territoire, et la définition des volumes prélevables incluant l'ensemble des prélèvements. Au sujet des masses d'eau souterraine, il ne faut pas oublier que, sur le SAGE de l'Yser, ce sont les Belges qui utilisent l'eau de surface pour la production d'eau potable. Cette donnée sera prise en compte, tout comme l'Audomarois fournissant de l'eau à l'ensemble des SAGE limitrophes. Un système qui peut encore être complexifié avec l'autoroute de l'eau, les voies navigables, etc. Il y a donc, d'abord, un travail de connaissance, ensuite de définition des besoins, enfin le Comité de Bassin sera le lieu du dialogue pour qu'en fine le Préfet Coordonnateur de bassin veille à ce que l'ensemble des acteurs soient réunis autour de la table. Effectivement, il est très important d'avoir un modèle à l'échelle de la masse d'eau de la craie. Il conclut en rappelant que, dans le SDAGE, le Comité de Bassin a demandé d'engager ces études. En revanche, elles ne seront pas forcément finalisées en 2027. C'est le challenge des années à venir.

Monsieur RAOULT note que cela signifie qu'au-delà de l'étude de chaque SAGE, il est nécessaire que l'Agence mène une réflexion d'ensemble au risque que chacun défende « son eau », « l'eau de son SAGE » en refusant d'approvisionner les territoires voisins. Une situation égoïste qu'il vit quotidiennement. L'essentiel est la réflexion et la vision de l'Agence sur l'ensemble des SAGE afin que les liaisons et les solidarités territoriales puissent s'exercer.

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne l'intérêt de cette réflexion.

Il procède au vote.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU »

avec 3 dossiers

(n° 25-CPI-011)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00213 : SAINT LOUIS SUCRE : unanimité.

Dossier REG-2025-00093 : SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT : unanimité.

***Dossier REG-2025-00161 : SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS***

***unanimité (sachant que le membre permanent Jean-Claude DISSAUX (MP) a quitté la
séance avant le vote à 11h07).***

Madame VINCENT remercie les équipes pour le travail réalisé en particulier avec l'usage du nouvel outil RIVAGE qui a nécessité une forte mobilisation et complexifié l'instruction des dossiers.

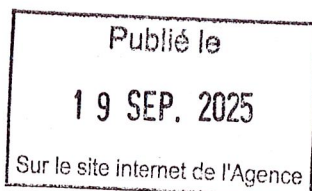
Monsieur le Président LEFEBVRE remercie également les équipes et clôt la séance à 12 h 12.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**

Jérôme LEFEBVRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**

Isabelle MATYKOWSKI





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

DU 13 JUIN 2025

Liste d'émargement / Présences

MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Présent (jusque 11h07)	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à M.DISSAUX Jean-Claude
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	
Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à Mme BURROW Coralie
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Présente	
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à Mme BURROW Coralie
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VERMEULEN Marc	Présent	
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	Représenté par Mme CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par M.PREVOST Olivier
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Présente	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant	-	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Présente	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
EXTERNES	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
VERHEAGHE Hubert	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
DERICQ Christine	Présente
HOARAU Timothé	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente

La réunion est présidée par Monsieur Jérôme LEFEBVRE.

Le président ouvre la séance à 9 h 37.

Madame VINCENT, Directrice Adjointe de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, officiera en l'absence de Madame MATYKOWSKI, Directrice Générale. En préambule, elle apporte quelques éléments contextuels entourant cette première Commission Permanente des Interventions du 12^{ème} Programme d'Intervention notamment la mise en place et le déploiement progressif de l'outil RIVAGE. Ce déploiement par étapes induit un peu plus de lenteur qu'à l'accoutumée dans le montant des engagements, mais aussi la nécessité de voter par ligne et non plus par sous-ligne.

Autre nouveauté, la présentation pour avis de dossiers à l'international suite à la suppression de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable décidée lors du Comité de Bassin du 15 octobre 2024.

Enfin, le prélèvement exceptionnel sur la trésorerie de l'Agence nécessitera un budget rectificatif en instances de juillet. Le montant de la ligne « interventions » est donc amené à évoluer. Le débat en Commission Permanente Programme laisse présager une baisse de 20 M€ cette année.

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne le caractère exemplaire du 11^{ème} Programme en nombre de dossiers instruits.

POINT DÉCISIONNEL

1. Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2024.

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 7 novembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

2. Bilan des aides attribuées en 2024

Présentation du dossier par M. BRANGER

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le caractère exceptionnel de l'année 2024 en matière d'aides et de subventions a été une nouvelle fois souligné. Les coupes budgétaires qui vont découler du prélèvement sur la trésorerie de l'Agence ne permettront sans doute pas de réitérer un tel niveau d'engagements en 2025.

La suppression de 15 M€ alloués aux collectivités locales pour les primes épuratoires soulève des questions. Une inquiétude qui n'a pas lieu d'être puisque le dimensionnement du 12^{ème} Programme en tient compte. L'arrêté du plafond de dépenses qui vient de paraître prévoit bien une équivalence du montant d'engagement des primes, mais sous une forme différente.

POINTS DÉCISIONNELS

Examen des demandes de participations financières

3 - Action internationale (ligne 33)

Pour décision :

- **3 dossiers de participations financières pour un montant de 150 000 €.**
- REG-2025-00226 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00216 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00042 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE

Présentation des dossiers par M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE » avec 3 dossiers (n° 25-CPI-001)
REG-2025-00226 : ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE
REG-2025-00216 : ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE
REG-2025-00042 ASSOCIATION GRAIN DE SENÈVE HAUTS-DE-FRANCE
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour avis :

– **2 dossiers de participations financières pour un montant de 240 000 €.**

- REG-2025-00109 OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
- REG-2025-00228 OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Présentation de ces deux dossiers par Mme DERICQ

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Suite à la suppression de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable, les dossiers d'action internationale sont présentés pour la première fois devant cette commission. Elle est consultée pour avis avant un vote définitif en Conseil d'Administration et Comité de Bassin du 4 juillet. Pour précision, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie intervient aujourd'hui sur trois territoires, à savoir Madagascar, le Cap-Vert et la Moldavie.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE » avec 2 dossiers (n° 25-XX-XXX)

REG-2025-00109 : OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

REG-2025-00228 : OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.

4 - Assistance technique dans le domaine de l'eau (ligne 15)

– **Pour décision : 5 dossiers de participations financières pour un montant de 884 227 €.**

- REG-2025-00081 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00055 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59-62
- REG-2025-00146 CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE 02
- REG-2025-00201 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2025-00223 DÉPARTEMENT 62

Présentation du dossier par M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU » avec 5 dossiers
(n° 25-CPI-002)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00081 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité.

Dossier REG-2025-00055 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59-62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00146 : CHAMBRE DEP D'AGRICULTURE 02 : unanimité.

Dossier REG-2025-00201 : SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.
Dossier REG-2025-00223 : DÉPARTEMENT 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Jean-Claude DISSAUX (MP).

Pour avis :

– **4 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 348 334 €.**

- REG-2025-00196 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- REG-2025-00218 DÉPARTEMENT 02
- REG-2025-00219 DÉPARTEMENT 60
- REG-2025-00220 DÉPARTEMENT 62

Présentation des dossiers par M. VERHAEGHE

Pas de remarque.

La délibération « ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU » avec 4 dossiers
(n° 25-XX-XXX)

reçoit un avis favorable à l'unanimité selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00196 : SYNDICAT MIXTE AMEVA : unanimité.

Dossier REG-2025-00218 : DÉPARTEMENT 02 : unanimité.

Dossier REG-2025-00219 : DÉPARTEMENT 60 : unanimité.

Dossier REG-2025-00220 : DÉPARTEMENT 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Jean-Claude DISSAUX (MP).

**5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : traitement
(ligne 11)**

Pour décision :

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 280 000 €.**

- REG-2025-00067 SIDEN-SIAN

Présentation du dossier par : M. BRANGER.

Pas de remarque.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR
TEMPS SEC : TRAITEMENT » avec 1 dossier (n° 25-CPI-003)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00067 : SIDEN-SIAN : adopté à l'unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

6 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : réseaux (ligne 12)

Pour décision :

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 1 852 192 €.**

- REG-2025-00192 LONG
- REG-2025-00186 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00203 CA LENS LIÉVIN
- REG-2025-00025 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00074 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00051 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00083 CA BOULONNAIS
- REG-2025-00138 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00139 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00148 CC DU PAYS DU COQUELICOT

Présentation du dossier par M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération « LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX » avec 10 dossiers (n° 25-CPI-004)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00192 : LONG : unanimité.

Dossier REG-2025-00186 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00203 : CA LENS LIÉVIN : unanimité.

Dossier REG-2025-00025 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00074 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00051 : CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité.

Dossier REG-2025-00083 : CA BOULONNAIS : unanimité.

Dossier REG-2025-00138 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité.

Dossier REG-2025-00139 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00148 : CC DU PAYS DU COQUELICOT : unanimité

7- Gestion des eaux pluviales (ligne 16)

– **Pour décision : 4 dossiers de participations financières pour un montant de 798 089 €.**

- REG-2025-00222 LIERAMONT
- REG-2025-00090 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00172 POIX-DE-PICARDIE
- REG-2025-00193 ORESMAUX

Présentation du dossier par M. BRANGER et M. LEMAIRE (dossier REG-2025-00090 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE) et M. BLIN (dossier REG-2025-00172 POIX-DE-PICARDIE)

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le dossier REG-2025-00090 de la COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE soulève des interrogations de deux ordres : la première concerne la faisabilité et la fiabilité d'un stockage d'eaux pluviales dans des réseaux unitaires. En effet, la présence d'eaux usées ainsi que l'augmentation soudaine du flux lors des fortes précipitations posent question. Sur l'aspect sécuritaire, le dispositif présenté dispose d'un niveau d'eau d'alerte qui fait se lever automatiquement les vannes de secours. Ce système en est encore au stade de modélisation. Certes, il n'est pas sans aléas possibles en réseau unitaire, mais il représente une alternative aux bassins de rétention d'eau dès lors que la configuration du réseau est plate afin de bénéficier d'un effet d'inertie. Cette solution est d'ailleurs développée sur d'autres collectivités que celle de Malo-les-Bains qui sert de zone-test. Pour autant, en matière de gestion des eaux pluviales, l'infiltration et la désimperméabilisation des sols restent prioritaires aux yeux de l'Agence, raison du projet de Poix-de-Picardie (REG-2025-00172) et du soutien de ces solutions par des taux de financements allant jusqu'à 70 % de subventions.

La seconde interrogation porte sur l'adéquation du système présenté avec la démarche de transformation des réseaux unitaires en séparatifs afin de répondre à la directive européenne d'abaissement du seuil de déversement de 5 à 2 %. Effectivement, cette nouvelle directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU2) devra être transposée en droit français d'ici fin 2026, début 2027. Elle recouvre plusieurs volets, comme les micropolluants, la performance des petites stations d'épuration ou les déversements. Il s'agit d'un sujet majeur pour l'Agence, puisque le bassin compte aujourd'hui une cinquantaine d'agglomérations d'assainissement dépassant le seuil de 5 %, soit l'équivalent de millions de m³ d'eau non traitée rejetée dans les milieux. Leur mise en conformité doit constituer une priorité.

Monsieur PATRIS précise que la nouvelle directive, applicable au 1^{er} janvier 2027, divise par deux toutes les normes sur les polluants de l'air avec, comme conséquence, d'être quasi quotidiennement en pic de pollution. Il rappelle également qu'à horizon 2029, ce seront désormais aux collectivités territoriales de s'acquitter d'une sanction pour non-conformité.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES » avec 4 dossiers (n° 25-CPI-005)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00222 : LIERAMONT : unanimité.

Dossier REG-2025-00090 : COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Bertrand RINGOT (MP) (Mandat à M. DISSAUX).

Dossier REG-2025-00172 : POIX-DE-PICARDIE : unanimité.

Dossier REG-2025-00193 : ORESMAUX : unanimité.

8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (ligne 25)

Pour décision :

– **4 dossiers de participations financières pour un montant de 517 985 €.**

- REG-2025-00005 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00031 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00158 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00152 SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES

Présentation du dossier par M. BRANGER

Pas de remarque.

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE »

avec 4 dossiers (n° 25-CPI-006)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00005 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00031 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00158 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00152 : SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENTS DE LA RÉGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES : unanimité.

9 - Protection de la ressource en eau (ligne 23)

Pour décision :

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 126 000 €.**

- REG-2025-00096 DOUAISIS AGGLO

Présentation du dossier par M. BRANGER. M. KARPINSKI complète la présentation.

Pas de remarque.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU » avec 1 dossier (n° 25-CPI-007)

Dossier REG-2025-00096 : DOUAISIS AGGLO

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour avis :

– **2 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 108 936 €.**

- REG-2025-00234 DOUAISIS AGGLO

- REG-2025-00088 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT
Présentation de ces deux dossiers par M. KARPINSKI

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

L'importance des volumes d'eau concernés par ces captages (12,5 Mm³ pour le Douaisis, la région lilloise et le Valenciennois) ainsi que la vigilance à apporter aux différences géologiques rendent indispensable la poursuite de l'aide et l'attention portée à ce point.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU » avec 2 dossiers (n° 25-XX-XXX)

Dossier REG-2025-00234 : DOUAISIS AGGLO

Dossier REG-2025-00088 : SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions.

10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (ligne 24)

Pour décision :

- 10 dossiers de participations financières pour un montant de 1 215 626 €.

- REG-2025-00178 SYMCEA
- REG-2025-00122 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- REG-2025-00130 SYMSAGEL
- REG-2025-00133 AFAPAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY
MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS
- REG-2025-00080 SM PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00128 CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ
- REG-2025-00189 ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIÈRE DE LA SELLE
- REG-2025-00173 SYMCEA
- REG-2025-00175 SYMCEA
- REG-2025-00177 SYMCEA

Présentation du dossier par M. BRANGER, M. LEMAIRE (dossier SYMCEA REG-2025-00178, REG-2025-00177, REG-2025-00173, REG-2025-00175).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le principe de subsidiarité et la nécessité d'une enveloppe d'opérations réaliste, à l'échelle du 12^{ème} Programme, permettant de poursuivre les opérations de restauration de la continuité écologique sur le bassin, ont été évoqués en Commission Permanente Programme. L'Agence se réjouit du partenariat engagé avec le SYMCEA, en tant que syndicat de rivière, et du relais ainsi pris.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »

avec 10 dossiers (n° 25-CPI-008)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00178 : SYMCEA : unanimité.

Dossier REG-2025-00122 : CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS : unanimité.

Dossier REG-2025-00130 : SYMSAGEL : unanimité (sachant que le membre permanent Jean-Claude DISSAUX (MP) a quitté la séance avant le vote à 11h07).

Dossier REG-2025-00133 : AFAFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS : unanimité.

Dossier REG-2025-00080 : SM PNR SCARPE ESCAUT : unanimité.

Dossier REG-2025-00128 : CC DE LA RÉGION D'AUDRUICQ : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : ROUZE Thierry (MNP = voix non délibérative).

Dossier REG-2025-00189 : ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIÈRE DE LA SELLE : unanimité.

Dossier REG-2025-00173 : SYMCEA : unanimité.

Dossier REG-2025-00175 : SYMCEA : unanimité.

Dossier REG-2025-00177 : SYMCEA : unanimité.

– **2 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 1 082 275 €.**

Pour avis :

- REG-2025-00126 DÉPARTEMENT 62
- REG-2025-00134 AFAFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS

Présentation des dossiers par M. KARPINSKI

Pas de remarque.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »
avec 2 dossiers (n° 25-XX-XXX)

reçoit un avis favorable à l'unanimité selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00126 : DÉPARTEMENT 62 : unanimité (sachant que le membre permanent Jean-Claude DISSAUX (MP) a quitté la séance avant le vote à 11h07).

Dossier REG-2025-00134 : AFAFAF INTERCOMMUNALE AMPLIER FAMECHON HALLOY MONDICOURT ORVILLE PAS-EN-ARTOIS : unanimité.

11- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole (ligne 13)

Pour décision :

– **10 dossiers de participations financières pour un montant de 2 715 642 €.**

- REG-2025-00164 FLANDRIA ALUMINIUM
- REG-2025-00194 CARTONNERIE GONDARDENNES
- REG-2025-00140 CARLIER PLASTIQUES & COMPOSITES
- REG-2025-00162 INITIAL
- REG-2025-00165 ARCELORMITTAL FRANCE
- REG-2025-00188 ALUMINIUM FOUNDRY FRANCE SAS
- REG-2025-00154 CRESCENDO
- REG-2025-00159 SCI SHUTTER IMMOBILIÈRE
- REG-2025-00197 AMPERE ELECTRICITY
- REG-2025-00157 WINBAT 24

Présentation du dossier par M. BRANGER, M. BIZAIS (dossier REG-2025-00197 AMPERE ELECTRICITY).

Pas de remarque.

La délibération « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » avec 10 dossiers
(n° 25-CPI-009)

Dossier REG-2025-00164 : FLANDRIA ALUMINIUM

Dossier REG-2025-00194 : CARTONNERIE GONDARDENNES

Dossier REG-2025-00140 : CARLIER PLASTIQUES & COMPOSITES

Dossier REG-2025-00162 : INITIAL

Dossier REG-2025-00165 : ARCELORMITTAL France

Dossier REG-2025-00188 : ALUMINIUM FOUNDRY FRANCE SAS

Dossier REG-2025-00154 : CRESCENDO

Dossier REG-2025-00159 : SCI SHUTTER IMMOBILIÈRE

Dossier REG-2025-00197 : AMPERE ELECTRICITY

Dossier REG-2025-00157 : WINBAT 24

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (ligne 18)

Pour décision :

– **19 dossiers de participations financières pour un montant de 1 602 950 €.**

- REG-2025-00013 CPIE
- REG-2025-00107 SERVICAR
- REG-2025-00125 APAD 62
- REG-2025-00038 SEENOREST
- REG-2025-00053 ÉLEVEURS DU HAUT PAYS
- REG-2025-00035 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00036 SYMCEA
- REG-2025-00071 CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00066 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- REG-2025-00062 NOVASOL EXPERTS
- REG-2025-00120 FREDON HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00087 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80
- REG-2025-00052 INSTITUT DE L'ELEVAGE
- REG-2025-00057 SCOPELA
- REG-2025-00095 CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE 60
- REG-2025-00144 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00150 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62
- REG-2025-00101 CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE 02

Présentation du dossier par M. BRANGER, M. BIZAIS (REG-2025-00053 ÉLEVEURS DU HAUT PAYS, et tous les projets LIONC'EAU : REG-2025-00107 SERVICAR, REG-2025-00066 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES, REG-2025-00087 CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62, REG-2025-00089 CHAMBRE D'AGRICULTURE 80, REG-2025-00095 CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE 60, REG-2025-00101 CHAMBRE DEPARTEMENTALE AGRICULTURE 02).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le Dossier REG-2025-00053 ÉLEVEURS DU HAUT PAYS a suscité un débat quant au taux de subvention de 40 % accordé, conformément au programme d'intervention, alors que le plafond maximal autorisé par le régime d'aides est de 60 %. L'intérêt du projet lié à l'élevage, un secteur ayant besoin d'être soutenu, ainsi que le recours à emprunt dans le financement du dossier ont poussé des membres de la commission à proposer la révision du montant initial accordé, à savoir une aide de 644 k€ au lieu des 555 k€ proposés, afin d'atteindre le seuil de 2000 €/ha guidant l'analyse des projets de filière selon une échelle de valeurs.

Il est donc décidé de modifier la délibération en retirant le dossier de l'ordre du jour de cette commission pour le présenter, après accord du maître d'ouvrage, en Conseil d'Administration.

À la lumière de cet exemple, Monsieur BRANGER suggère d'étudier la possibilité de modifier le programme en introduisant une notion de double plafond qui s'alignerait sur le montant le plus favorable au maître d'ouvrage.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE »

avec 18 dossiers (n° 25-CPI-010)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00013 : CPIE : unanimité.

Dossier REG-2025-00107 : SERVICAR : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP), DRAAF (Mme CLOMES, DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00125 : APAD 62 : unanimité.

Dossier REG-2025-00038 : SEENOREST : unanimité.

Dossier REG-2025-00053 : ÉLEVEURS DU HAUT PAYS : retiré de la CPI et reporté au CA du 4 juillet.

Dossier REG-2025-00035 : SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT : unanimité.

Dossier REG-2025-00036 : SYMCEA : unanimité.

Dossier REG-2025-00071 : CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE HAUTS-DE-FRANCE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00066 : AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00062 : NOVASOL EXPERTS : unanimité.

Dossier REG-2025-00120 : FREDON HAUTS-DE-FRANCE : unanimité.

Dossier REG-2025-00087 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00089 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 80 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00052 : INSTITUT DE L'ÉLEVAGE : unanimité.

Dossier REG-2025-00057 : SCOPELA : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE(MP). cf. Partenariat des Chambre d'Agriculture

Dossier REG-2025-00095 : CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 60 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

Dossier REG-2025-00144 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00150 : CHAMBRE D'AGRICULTURE 59 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP).

Dossier REG-2025-00101 : CHAMBRE DÉPARTEMENTALE AGRICULTURE 02 : unanimité moins les membres permanents en conflit d'intérêts, Emmanuel LEVEUGLE (MP) DRAAF (Mme CLOMES) DREAL (M. PREVOST) cf. Partenariat des Chambres d'Agriculture Régionales, DREAL, DRAAF.

13 - Gestion quantitative de la ressource (ligne 21)

Pour décision :

- **3 dossiers de participations financières pour un montant de 1 669 332 €.**

- REG-2025-00213 SAINT LOUIS SUCRE
- REG-2025-00093 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00161 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS

Présentation du dossier par M. BRANGER, Monsieur BIZAIS (dossier REG-2025-00213 SAINT LOUIS SUCRE), Monsieur KARPINSKI (dossiers HMUC (Hydrologie, Milieux Usages, Climat) REG-2025-00093 SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT, REG-2025-00161 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

L'inadéquation entre les périmètres de SAGE et les masses d'eau souterraine rendent plus que jamais indispensable le partenariat entre l'Agence et le BRGM pour obtenir une vision homogène et cohérente à l'échelle de la nappe de la craie. Un important travail entre SAGE et inter SAGE doit être mené afin de s'assurer de la solidarité entre les territoires se partageant la même eau. Solidarité qui est loin d'être évidente.

Monsieur PRÉVOST invite à distinguer les études HMUC menées sur le SAGE qui ont vocation à fournir une vision d'ensemble du territoire et la définition des volumes prélevables incluant l'ensemble des prélèvements. Prélèvements pouvant être ceux de territoires voisins voire plus lointains. Il est donc nécessaire de passer par une étape de connaissance pour définir ensuite les besoins. Le Comité de Bassin sera le lieu du dialogue sachant qu'il a demandé, dans le SDAGE, d'engager ces études HMUC. Études qui ne seront pas forcément finalisées en 2027.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » avec 3 dossiers

(n° 25-CPI-011)

est adoptée selon le détail suivant :

Dossier REG-2025-00213 : SAINT LOUIS SUCRE : unanimité.

Dossier REG-2025-00093 : SYNDICAT MIXTE PNR SCARPE ESCAUT : unanimité.

Dossier REG-2025-00161 : SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS unanimité (sachant que le membre permanent Jean-Claude DISSAUX (MP) a quitté la séance avant le vote à 11h07).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 12.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**

Jérôme LEFEBVRE

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE**

Isabelle MATYKOWSKI

